

Risques naturels et technologiques

Département
de la Seine-Maritime

FRENEUSE

INFORMATION

DES POPULATIONS

LA LETTRE DU MAIRE

« Notre commune est exposée à 3 risques majeurs : 2 risques naturels et 1 risque technologique.

Bien que les dangers soient localisés dans certaines parties du territoire communal, chaque habitant a droit à une information préventive.

Ce présent document a pour objectif de vous exposer tous les risques auxquels nous pourrions être confrontés à FRENEUSE : inondation, mouvement de terrain et transport de matières dangereuses.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n'existe pas. Alors, soyons prêts à réagir face à ces événements.

Je souhaite que ce document réalisé conjointement avec les services de l'Etat vous apporte l'information claire que vous pouvez attendre sur ce sujet ».

Le Maire

Monique LEMARIE

La commune de FRENEUSE est exposée à :

■ 2 risques naturels



Inondation



Mouvement de terrain

■ 1 risque technologique



Transport de
matières dangereuses

L'INFORMATION PREVENTIVE

L'information préventive a été instaurée par l'article 21 de la loi du 22 juillet 1987 : « le citoyen a le droit à l'information sur les risques qu'il encourt en certains points du territoire et sur les mesures de sauvegarde pour s'en protéger » (loi intégrée à l'article L 124-2 du Code de l'Environnement). Informés, les citoyens intégreront mieux le risque majeur dans leur vie courante, pour mieux s'en protéger et acquerront ainsi une confiance lucide, génératrice de bons comportements individuels et collectifs.

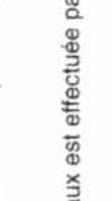
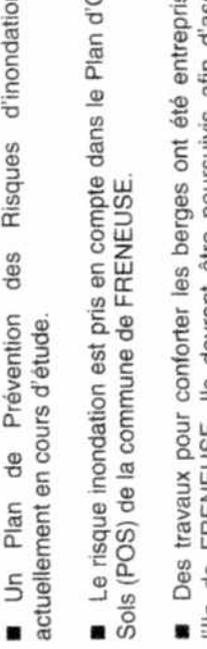
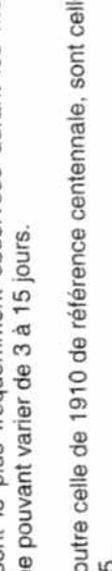
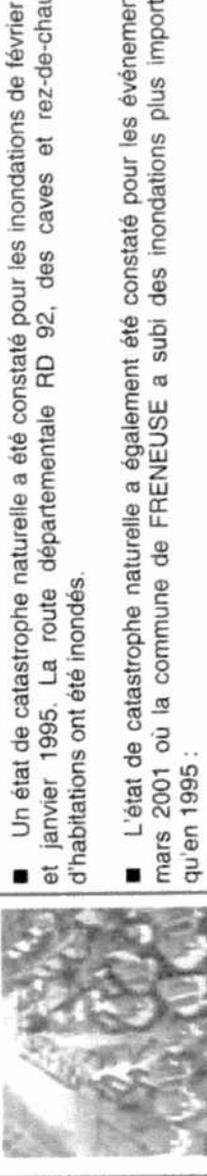


Freneuse

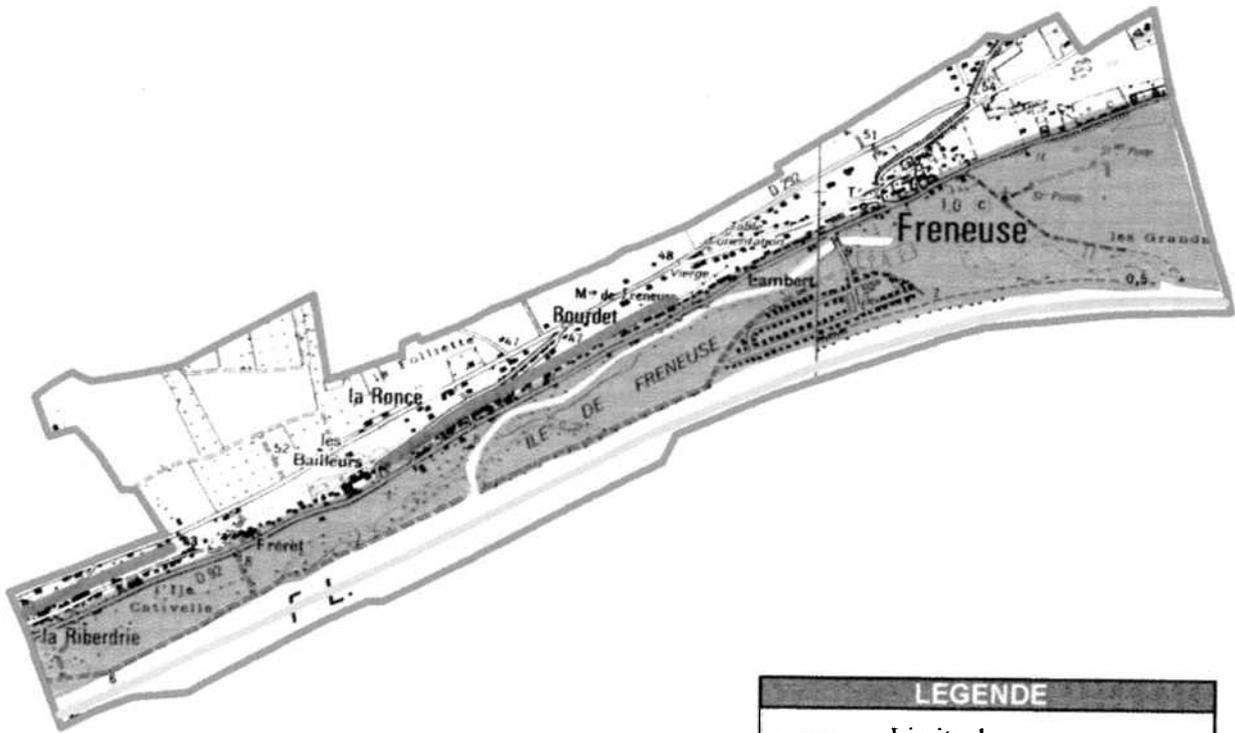


PREFECTURE DE LA SEINE-MARITIME



LES RISQUES NATURELS  	Risques <p>■ Les crues de la Seine sont le plus fréquemment observées durant les mois de janvier à mars, avec une durée pouvant varier de 3 à 15 jours.</p> <p>■ Les plus grandes crues, outre celle de 1910 de référence centennale, sont celles de janvier 1955 et de février 1995.</p> <p>■ Un état de catastrophe naturelle a été constaté pour les inondations de février 1988 et janvier 1995. La route départementale RD 92, des caves et rez-de-chaussée d'habitations ont été inondés.</p> <p>■ L'état de catastrophe naturelle a également été constaté pour les événements de mars 2001 où la commune de FRENEUSE a subi des inondations plus importantes qu'en 1995 :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. débordement de la Seine : arrêté du 27 avril 2001 publié au JO du 28 avril 2001 2. débordement de la nappe phréatique : arrêté du 25 septembre 2001 publié au JO du 26 septembre 2001 	Prévention <p>■ L'entretien des berges de la Seine permet de prévenir, en partie, les risques d'inondation.</p> <p>■ Une surveillance de la montée des eaux est effectuée par le Service de la Navigation de la Seine.</p> <p>■ Un Plan de Prévention des Risques d'inondation (PPRI) est actuellement en cours d'étude.</p> <p>■ Le risque inondation est pris en compte dans le Plan d'Occupation des Sols (POS) de la commune de FRENEUSE.</p> <p>■ Des travaux pour conforter les berges ont été entrepris au niveau de l'île de FRENEUSE. Ils devront être poursuivis afin d'assurer une lutte efficace contre les inondations.</p> <p>■ On notera également la présence de la station de pompage et du captage pour l'alimentation en eau potable dans la zone inondable.</p>
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES  	Risques <p>■ Sur la commune de FRENEUSE, le risque « mouvement de terrain » est lié à la présence de la falaise crayeuse bordant la plaine alluviale dans la bouclic de la Seine. Cette falaise borde l'arrière de la zone bâtie, le long de la RD 92, de la limite de Saint Aubin les Elbeuf à celle de Sotteville sous le Val.</p> <p>Arrières cours, cours creusées dans la roche, anciens fronts de taille de carrières exploitées (Hameau de la Ribardrie) peuvent présenter des risques de chutes de blocs ou d'effondrements tout le long de l'épi rocheux, de St Aubin les Elbeuf à Sotteville sous le Val.</p>	Prévention <p>■ Les chutes de pierres, les éboulements de falaise ou tout indice d'instabilité potentielle doivent être signalés à la mairie.</p> <p>Il convient également de :</p> <p>■ Repérer et isoler la zone d'éboulement (grillage ou autre protection).</p> <p>■ Éviter tout passage ou activité à proximité.</p> <p>■ Surveiller régulièrement l'évolution des masses mises à jour.</p> <p>Attention : ne pas essayer de colmater les brèches, ni d'éliminer la végétation, ceci occasionnerait une fragilité supplémentaire.</p>
LES RISQUES TECHNOLOGIQUES  	Risques <p>■ Le transport de matières dangereuses dans la commune de FRENEUSE a lieu par voie d'eau.</p> <p>■ L'axe fluvial concerné est la Seine (transport d'hydrocarbures, acides, engrais, produits chimiques).</p>	Prévention <p>■ Une réglementation rigoureuse portant sur la formation des personnels de conduite, la construction de citernes selon des normes établies avec des contrôles techniques périodiques et l'identification et la signalisation des produits dangereux transportés (code de danger, code matière, fiche de sécurité)</p> <p>■ Des plans de secours sont élaborés par les services de l'État et mis en œuvre en cas d'incident ou d'accident.</p>

FRENEUSE
RISQUES :
MOUVEMENT DE TERRAIN
INONDATION
TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES



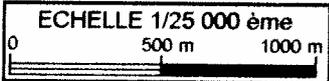
LEGENDE

- Limite de commune
- Mouvement de terrain
- Inondation (cruée de 1910)

Risque TMD

- Maritime ou fluvial

La Zone d'information préventive des populations correspond au moins à la zone des risques.



Document cartographique élaboré en octobre 2001 en fonction des connaissances et des documents de référence.

- Carte au 1/25 000 n° 2012 OT
 - © IGN - Paris - 2001
 - Autorisation n° 43 - 01063

Information

- La préfecture, informée des risques de crues de la Seine, met en alerte l'ensemble des services et mairies concernés. Elle tient à la disposition des maires et du public une messagerie où l'on peut trouver des informations sur l'évolution du phénomène de crues de la Seine (cf. numéro de téléphone ci-dessous).
- Si une évacuation s'avérait nécessaire, la population pourrait être hébergée dans la salle polyvalente.

☎ 02.35.77.38.50
☎ 02.32.76.50.00

Mairie de FRENEUSE
Préfecture de la Seine-Maritime (SIRACED-PC)

☎ 02.35.58.53.27
☎ 02.32.76.55.80

Risques naturels

Direction Départementale de l'Équipement (DDE)
Préfecture de la Seine-Maritime : Répondeur téléphonique
d'annonce des crues de la Seine
Répondeur Météo-France ☐ www.meteo.fr

☎ 08.92.68.02.76

☎ 02.35.52.32.00

Risques technologiques

Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche
et de l'Environnement (DRIRE)

☐ www.prim.net

Site Internet du ministère de l'Aménagement du Territoire et de
l'Environnement sur les risques majeurs

Radios diffusant les messages d'alerte et d'information

FRANCE BLEU Haute-Normandie 100.1 FM
NRJ Rouen 100.5 FM

FRANCE INTER 96.5 FM
EUROPE 2 104.1 FM

Plan d'affichage

La réglementation prévoit l'organisation des modalités d'affichage des consignes de sécurité à appliquer en cas de survenue du risque. Cet affichage devra être apposé dans les endroits suivants :

- Établissements recevant du public (R.123.2 du Code de la Construction et de l'Habitation dont l'effectif public ou personnel est supérieur à 50 personnes),
- Immeubles destinés à l'exercice d'une activité industrielle, commerciale, agricole ou de service dont le nombre d'occupants dépasse 50,
- Terrains de camping ou aires de stationnement de caravanes dont la capacité équivaut au moins à 50 campeurs sous tente ou à 15 tentes et caravanes à la fois,
- Locaux d'habitation de plus de 15 logements.

Ces affiches, établies conjointement par le ministère de l'Environnement et le ministère de l'Intérieur, sont disponibles en mairie et devront être apposées par les propriétaires à chaque entrée de bâtiments ou à raison d'une affiche par 5000 m² pour les terrains de camping et stationnements de caravanes.

*Le présent document se veut un moyen de sensibilisation et d'information,
il n'a pas de caractère réglementaire et n'est donc pas opposable aux tiers*